



Conseil Français des Urbanistes



Association pour la Promotion de l'Enseignement et de la Recherche en Aménagement et Urbanisme. APERAU

DECLARATION D'INTENTION CFDU - APERAU France Europe

Entre

Le Conseil Français Des Urbanistes, ci après nommé CFDU, représenté par son Président Francis Cuillier,

Et

L'Association pour la Promotion de l'Enseignement et de la Recherche en Aménagement et en Urbanisme, ci après nommée APERAU France Europe, représentée par son Président Franck Scherrer.

PRELIMINAIRE

La présente déclaration d'intention bi-partite s'inscrit dans une démarche conjointe du Conseil Français Des Urbanistes, de l'Office Professionnel de Qualification des Urbanistes et de l'Association pour la Promotion de l'Enseignement et de la Recherche en Aménagement et en Urbanisme, qui vise à promouvoir la structuration du milieu professionnel en relation à celle de la formation supérieure.

Dans ce but, les déclarants s'attachent à mettre en œuvre les propositions du rapport « Renforcer les formations à l'urbanisme et à l'aménagement » (Frébault/Pouyet - 2006) :

- promouvoir une vision partagée de la formation entre formateurs, professionnels et donneurs d'ordre,
- développer des formations autour d'un socle commun et des voies d'approfondissement et de spécialisations, sanctionnées par des diplômes à forte identité,
- développer la formation professionnelle tout au long de la vie.

Ils s'engagent à :

- associer de façon plus structurée les professionnels aux stratégies de formation ;
- organiser et animer un réseau national des établissements d'enseignement supérieur se consacrant à l'aménagement et l'urbanisme ;
- ouvrir la formation et l'exercice professionnel sur l'Europe ; *cf. espace européen de l'enseignement supérieur (Processus dit de Sorbonne du 25 mai 1998 et dit de Bologne du 19 juin 1999) instituant les trois grades de Licence (6 semestres), Master (4 semestres) et Doctorat (6 semestres au moins) ; la directive 2005/36/CE du 7 septembre 2005 relative à la reconnaissance des qualifications professionnelles.*

Le CFDU

Créé en 1996, il rassemble l'ensemble de la profession. Son organisation en confédération permet que se tiennent les dialogues et débats entre les professionnels des différents modes d'exercice, public, privé ou associatif. Elle permet que se rencontrent et se renforcent les mouvements qui animent le milieu professionnel, soit au niveau des associations de portée nationale, soit à celui des associations régionales.

Les objectifs du CFDU sont la promotion de l'urbanisme, la mise en réseau des urbanistes et la représentation de la profession. Le CFDU et ses associations nationales sont à l'origine de la création de l'OPQU.

Le CFDU désigne la moitié des membres du Conseil d'administration de l'OPQU, ainsi qu'une partie des professionnels qui participent à l'instruction des dossiers. Il contribue à la promotion de cette qualification auprès des donneurs d'ordre.

Avec son «Université d'été», le CFDU rassemble chaque année, à la fin août, près de 500 professionnels et organise des débats avec l'ensemble des acteurs de l'urbanisme, autour d'un grand thème, d'ateliers, de visites et de forums professionnels.

Ce grand rassemblement de la profession accueille également depuis deux ans la remise du Prix de Thèse en Urbanisme, renforçant ainsi le lien entre la profession et le monde universitaire à travers la recherche.

L'APERAU France Europe

Créée en 1984 et élargie à la francophonie en 1997, elle regroupe les établissements d'enseignement supérieur – actuellement une vingtaine – se consacrant à l'urbanisme et à l'aménagement suivant une charte actualisée en 2005. Cette charte dont les principes recourent ceux de la charte européenne de 1988, a été approuvée par convention par le Ministère en charge de l'urbanisme.

Elle a pour but :

- de promouvoir la recherche, la formation initiale et continue, l'information en urbanisme et aménagement et l'insertion professionnelle ;
- de représenter les intérêts collectifs des institutions chargées de l'enseignement et de la recherche en urbanisme et aménagement, et de développer leur coopération et leurs échanges ;
- de promouvoir la coopération et les échanges avec les organismes professionnels et de recherche, les administrations, les institutions internationales, les centres de formation et de recherche étrangers ;
- de développer une démarche d'évaluation pour améliorer la qualité des formations d'enseignement supérieur en aménagement et urbanisme ;
- de préparer des généralistes aux métiers de la ville de l'urbain et des territoires, en articulation étroite avec les pratiques professionnelles.

L'OPQU

Créé en 1998 par le Conseil français des urbanistes (CFDU) et ses membres fondateurs dans le cadre d'une mission de service public au nom de l'Etat (protocole du 22 juillet 1998) et avec l'appui de l'Association des maires de France (AMF), il a comme objectifs ceux de la Charte européenne des urbanistes de 1988, notamment :

- de définir et développer la qualification professionnelle des urbanistes en fonction des pratiques et de leurs missions ;
- de déterminer l'aptitude professionnelle des urbanistes, pour que cette profession s'exerce dans des conditions satisfaisantes ;
- d'attribuer la qualification (suivant les divers degrés précisés par le règlement intérieur) à toutes les personnes physiques ou morales qui rempliront les conditions précisées dans celui-ci ;
- de contribuer à l'évaluation des formations liées à la qualification professionnelle et de proposer, le cas échéant, des aménagements nécessaires.

ENGAGEMENTS DES DECLARANTS

Le CFDU s'engage à :

- informer les jeunes diplômés des instituts reconnus par l'APERAU sur les activités du CFDU visant la promotion de l'urbanisme, notamment par son « Université d'été », la mise en réseau des urbanistes et la représentation de la profession ;
- soutenir l'établissement par l'APERAU et l'OPQU d'une liste d'aptitude des jeunes diplômés possédant le grade de master afin de leur faciliter l'accès « A » à la qualification après leurs deux premières années d'expérience professionnelle ;
- préciser, en relation avec les pouvoirs publics, les responsabilités des urbanistes, les règles de déontologie collective et d'éthique personnelle qui les inspirent ;
- lancer des initiatives de concertation entre formateurs, professionnels et donneurs d'ordre, notamment à l'occasion de son « Université d'été ».

L'APERAU France Europe s'engage à :

- prendre en considération le champ professionnel tel qu'il est développé par le référentiel « métiers et compétences » qui est une source de réflexion pour enrichir les contenus des formations professionnelles à l'urbanisme (diffusé par l'OPQU et les éditions du Moniteur ; accessible depuis le site www.opqu.org) ;
- transmettre régulièrement la liste des jeunes diplômés pouvant être inscrits sur la liste d'aptitude ;
- contribuer à actualiser et enrichir l'annexe du règlement intérieur de l'OPQU définissant les critères de reconnaissance des formations supérieures en urbanisme et aménagement ;
- conduire des évaluations de tous ses membres selon la charte de l'APERAU France Europe, en associant des urbanistes qualifiés, désignés d'un commun accord ;
- mettre à jour régulièrement la liste de tous ses membres et les intitulés des diplômes spécifiques à l'urbanisme et à l'aménagement et les publier sur le site de l'APERAU (ou autre moyen de diffusion).

Fait en 2 exemplaires originaux
Le 27 Décembre 2007

Le Président du CFDU

Signé

Francis Cuillier

Le Président de l'APERAU

Signé

Franck Scherrer